



Ajout d'un point d'information

Vu le code de la démocratie locale, en particulier son article L1122-24,

Vu la présentation et la discussion des comptes 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 en l'absence systématique du Receveur communal,

Vu la présentation tardive des comptes 2009 (en février 2011) et les questions de l'opposition restées sans réponse, le Collège ayant renvoyé ces questions au Receveur absent,

Vu la difficulté de lire et de comprendre le budget 2011 étant donné l'absence de report des sommes engagées au compte 2009 et ce, pour plusieurs articles,

Vu l'absence de certaines annexes dans les comptes transmis aux membres du Conseil communal,

Le groupe ECOLO au Conseil communal de Chastre

- Demande l'ajout d'un point supplémentaire d'information sur les comptes communaux lors de la prochaine séance du Conseil
- Et demande que Monsieur le Receveur Alain Bouchon soit présent lors de la prochaine séance du conseil Communal pour répondre à des questions concernant les comptes 2009 et produire diverses annexes demandées.